LA DISCUSSION BUDGÉTAIRE AURAIT LIEU VERS LE 14 MARS

La loi de Finances comporterait des mesures visant les Anciens Combattants

(DE NOTRE RÉDACTION PARISIENNE)

Au cours des séances du Conseil de cabinet et du Conseil des ministres qui se sont tenues hier à Paris, les ministres des Finances et du Budget ont fait à leurs collègues un exposé concernant le futur budget de 1933. M. Lamoureux a fait connaître qu'il reprendrait l'ensemble des propositions budgétaires déposées, le 15 novembre dernier, sur le bureau de la Chambre par MM. Germain-Martin et Palmade, permettant ainsi à plusieurs budgets déjà adoptés par la commission des finances de demeurer acquis. Toutefois, le ministre du Budget adressera prochainement à M. Malvy, président de cette commission, des lettres rectificatives destinées à ajuster le chiffre de l'équilibre arrêté par les prédécesseurs de M. Lamoureux avec les économies votées mercredi dernier par le Parlement.

La loi de finances, de son côté, fera l'objet d'une communication ultérieure. Elle comportera de sérieux allégements, par suite de l'adoption d'un certain nombre de mesures restrictives incorporées dans dernier douzième provisoire, mais elle comprendra toutefois des dispositions concernant les anciens combattants.

Dans les milieux parlementaires et notamment, dans l'entourage du président du Conseil, on estimait que la discussion du budget en séance publique pourrait débuter dès le 14 mars et l'on emettait l'espoir que, si les deux assemblées parlementaires voulaient bien faire un nouvel effort, le budget pourrait être voté avant Pâques.

Dans les couloirs du Palais-Bourbon, le son de cloche était différent. On déclarait en général que la date du 14 mars était un minimum et que le débat ne pourrait pas s'engager avant quinze jours ou trois semaines d'ici, le nouveau rapporteur général, M. Jacquier, ne pouvant pas être en mesure de déposer son rapport avant ce délai. On ajoutait qu'un douzième devrait être en conséquence demandé pour avril comme pour les mois de février et mars.

Enfin, en ce qui concernait le vote définitif du budget, les avis étaient moins optimistes que ceux émis dans les sphères de nos dirigeants.

Le Conseil des Ministres s'est réuni hier

Les ministres se sont réunis hier après-midi, à 16 h., à l'Elysée, sous la présidence de M. Albert Lebrun. MM. Paul-Boncour, ministre des Affaires étrangères, et Sarraut, ministre des Colonies, actuellement à Genève, n'assistaient pas au Conseil.

Le budget et l'outillage national

MM. Georges Bonnet, ministre des Finances et Lamoureux, ministre du Budget, ont entretenu le Conseil des problèmes relatifs au budget et à l'outillage national.

La défense du marché des blés

M. Queuille, ministre de l'Agriculture, a soumis à la signature du président de la République un décret pris en application de la loi du 26 janvier 1933, relative à la défense du marché des blés.

Ce décret fixe les conditions dans lesquelles seront consenties par le Crédit agricole les avances destinées au financement de la récolte de 1932.

Le professeur Pinard grand-officier de la Légion d'honneur

Sur la proposition de M. Daniélou, ministre de la Santé publique, le Conseil a décidé d'élever à la dignité de grand officier de la Légion d'honneur M. le professeur Pinard, membre de l'Académie de médecine, directeur de l'école de puériculture de la Faculté de médecine de Paris.

Le voyage de M. Lebrun à Lyon

Le Conseil a désigné MM. Penancier, vice-président du Conseil, garde des Sceaux ; Camille Chautemps, ministre de l'Intérieur ; de Monzie, ministre de l'Education nationale ; Serre, ministre du Commerce, pour accompagner le président de la République dans le voyage qu'il doit effectuer à Lyon les 11 et 12 mars prochain à l'occasion de l'inauguration des nouveaux bâtiments de la Foire de Lyon.

A LA COMMISSION SÉNATORIALE DE L'ALCOOL

La commission sénatoriale de l'alcool réunie hier après-midi, sous la présidence de M. Tournan, a entendu le bureau du groupe vilicole et les représentants de la Confédération Générale des Planteurs de Betteraves. Cette audition, à laquelle ont assisté des représentants de la cidriculture, a fait apparaître le désir général de toutes les catégories de producteurs intéressés, d'aboutir à la solution du problème de l'alcool.

LE GROUPE SOCIALISTE DE LA CHAMBRE S'EST RÉUNI HIER

Il ne se prononcera que mercredi prochain sur la démission de MM. Léon Blum et Vincent-Auriol auprès desquels des démarches vont être tentées

La réunion que le groupe socialiste a tenu hier jeudi matin a été très brève. Il n'y avait d'ailleurs qu'un petit nombre de membres présents. Après une délibération sur les suites à donner à la lettre de démission de M. Léon Blum et à celle de M. Vincent-Auriol, toute décision à ce sujet a été ajournée à mercredi prochain.

Plusieurs membres du groupe ont annoncé qu'ils insisteraient auprès de MM. Léon Blum et Vincent-Auriol pour qu'ils reprennent leur démission.

A l'issue de la réunion, le communiqué suivant a été publié :

« Le groupe socialiste s'est réuni sous la présidence de M. Compère-Morel. Sur la proposition de M. Marquet, il a été décidé que la délégation exécutive prendrait contact avec Léon Blum et Vincent-Auriol, avant la prochaine réunion du groupe, qui a été fixée à mercredi ».

Un voyage de M. Daladier en Angleterre

M. Daladier a reçu, hier matin, une délégation des parlementaires du Vaucluse, qui sont venus l'inviter à présider le banquet annuel vauclusien, qui aura lieu à Paris, vers la fin de la première quinzaine de mars.

Le président du Conseil a accepté en principe de présider cette manifestation, sous la réserve qu'il ne serait pas, à cette date, déjà parti pour l'Angleterre, où il a l'intention de faire un bref voyage dans le courant du mois.

La rupture des lignes chinoises dans le Jéhol

On mande de Pékin qu'une trahison dans les rangs chinois a provoqué la rupture des lignes chinoises, hier matin, et peut avoir pour conséquence la perte du Jehol.

On apprend, en effet, de source autorisée, que le général Sun Tien Tying est passé aux Japonais à Tchih Feng, ce qui a bouleversé le plan de défense préparé par le général Tchang Sue Liang.

Les Japonais ont pris de nouveaux points stratégiques

Après avoir occupé Tchi-Peng, position stratégique essentielle du Jehol central, et Ling-Yuan, importante passe des montagnes dominant le Jehol méridional, les troupes nippo-mandchoues convergent maintenant vers Jehol (Tcheng-Teh), la capitale du Jehol.

Les troupes chinoises régulières et irrégulières battent en retraite, en désordre, vers Ping-Tchouan. La débâcle des armées chinoises galvanise encore le moral des troupes mandchoues qui, avec l'aide des troupes japonaises, ont la certitude de prendre Tcheng-Teh dans les quelques jours qui vont suivre.

Enfin, on mande de Ling-Huan que les Japonais ont occupé Sou Tao Ling

LE RETOUR DE L'ÉQUIPAGE DE L' « ARC-EN-CIEL »

L'avion de l'aéropostale piloté par Mermoz ramenant une partie des membres de l'équipage de l' « Arc-en-Ciel » a dû atterrir à Chartres en raison du mauvais temps.

D'autre part, on mande de Bordeaux que, contraint par le mauvais temps, l'appareil piloté par l'aviateur De Verneuilh, ayant à bord l'ingénieur Couzinet, le capitaine Mailloux et un radiotélégraphiste, après avoir quitté Toulouse en direction de Paris, a dû venir atterrir à Bordeaux.

QUATRE ENFANTS ONT PÉRI DANS L'INCENDIE D'UNE MAISON

On mande de Prague que, dans un village de Moravie, quatre enfants âgés de quatorze mois à six ans ont péri au cours de l'incendie d'une chaumière où leurs parents les avaient laissés enfermés.

UN TRAIN A DÉRAILLÉ HIER EN IRLANDE

Un train de voyageurs allant de Belfast à Omagh et Enniskillen, sur la ligne du Nord, a déraillé dans la matinée près de la gare d'Omagh (comté de Tyrone).

Vingt personnes ont été blessées.

L'accident serait dû à une erreur d'aiguillage. Le convoi entier, sauf la locomotive et le tender, était sorti des rails et se serait abattu au bas d'un talus.

ARRESTATION D'UN CHAUFFARD MEURTRIER

Un cycliste, M. Eugène Modane, âgé de 50 ans, jardinier, à Reims, avait été trouvé écrasé, la nuit du 22 janvier, à Epernay, par un automobiliste qui avait pris la fuite.

Après d'actives recherches, cet automobiliste, M. Jean Rechalaud, âgé de 51 ans, représentant de commerce, à Reims, vient d'être arrêté

LES NOUVEAUX IMPOTS SONT IMMÉDIATEMENT APPLICABLES

Le ministre des Finances publie le communiqué suivant :

« Contrairement aux informations données par certains journaux, les mesures financières comprises dans la loi de douzième provisoire du 28 février 1933, sont applicables dans les délais ordinaires, à compter de la promulgation.

» Par suite, les dispositions concernant les alcools, les automobiles usagées, les taxes au poids et à l'encombrement, les essences, les gaz-oils et l'acide carbonique qui ont été promulguées par télégramme, sont applicables dès le 1er mars. Les autres mesures promulguées par la voie habituelle, sont applicables à Paris, à compter du 3 mars inclus et dans les départements un jour franc après l'arrivée du « Journal Officiel » au chef-lieu d'arrondissement.

» En ce qui concerne les impôts sur le revenu, les mesures nouvelles votées sont applicables à la totalité des impôts afférents à 1933 (revenus de 1932 ».

LES DÉCLARATIONS A FAIRE D'URGENCE AU FISC

Parmi les dispositions nouvelles édictées par la loi du 28 février, il convient de rappeler :

Boissons. — Le droit de consommation sur l'alcool est majoré de 30 fr. par hectolitre d'alcool pur et une surtaxe de 100 fr. par hectolitre d'alcool pur est établie sur les apéritifs autres que ceux à base de vin (amers, bitters, etc...), ainsi que sur les spiritueux anisés avec un minimum d'imposition pour ces derniers de 40°.

Les fabricants, commerçants et dépositaires d'alcool sont tenus de faire au bureau de la Régie, *dans le délai de 3 jours, à compter du 1er mars*, la déclaration, par espèce, des quantités existant en leur possession, ils devront, en outre, déclarer, dès réception, les quantités en cours de transport à la dite date du 1er mars et acquitter les compléments de droits exigibles.

Essences de pétrole et benzols. — La même déclaration de stocks doit être faite dans le même délai, par les commerçants et dépositaires d'essences de pétrole (purs ou en mélange), benzols, etc..., qui sont frappés d'une majoration de taxe de 5 fr. par hectolitre.

Automobiles. — Les remorques pour véhicules automobiles sont soumises à un droit fixe annuel indépendamment des autres taxes et doivent faire, dès à présent, l'objet d'une déclaration à la recette buraliste. Elles ne peuvent plus circuler sans un permis de circulation spécial.

LE FEU A BORD D'UN CARGO ANGLAIS A BORDEAUX

On mande de Bordeaux qu'hier matin, à 11 heures, le feu a pris dans la cale avant du cargo anglais « Lilepark », chargé d'arachides et amarré aux docks. Le feu est dû à l'échauffement de la cargaison.

Le foyer a été très rapidement éteint mais bientôt, dans la cale n° 2, des sacs d'arachides, également par suite de l'échauffement, ont pris feu. Les pompiers ont circonscrit le nouveau foyer.

Le cargo a été laissé sous la surveillance de quelques pompiers ; aucune partie essentielle du bateau n'est atteinte.

LE SQUELETTE N'EST PAS CELUI D'UNE VICTIME DE LANDRU

Un squelette, que l'on croit être celui d'une femme, a été découvert dans une maison en démolition, rue de Paris, à Clichy, sous un carrelage ayant servi de plancher à la boutique d'une épicerie-buvette.

Les débris humains se trouvaient à environ 75 centimètres de profondeur. Le commissaire de police constata qu'il s'agissait des restes d'un être relativement jeune. La mâchoire inférieure portait, en effet, une rangée de dents complètes et absolument intactes. Aux ossements, de couleur vieil ivoire, n'adhérait aucun lambeau de chair.

On souligne un détail curieux : Landru, le sire de Gambais, de tragique mémoire, habita, pendant de nombreuses années, la maison voisine. Mais on pense qu'il ne s'agit là que d'une coïncidence.

D'après les déclarations faites, hier matin, au commissariat de Clichy, au sujet de la découverte dans un immeuble en démolition, de cette localité, d'ossements humains, cette découverte ne saurait se rapporter à l'affaire Landru. En effet, les premières constatations médicales permettraient d'affirmer que ces ossements auraient été inhumés à cet endroit, il y a plus de cinquante ans.

LA MÉDAILLE MILITAIRE DES RÉSERVES

Le « Journal Officiel » commence ce matin la publication du tableau de concours de 1932, pour la médaille militaire des réserves.

Cette publication, qui durera quatre jours consécutifs, comprend environ 35.000 noms.

LES FLORALIES GANTOISES

Les fameuses floralies gantoises auront lieu cette année dans les locaux du Palais des fêtes du Parc de Gand, du 29 au 30 avril prochain.

Dans le grand hall figureront les collections d'azalées des horticulteurs belges. Dans la salle de gauche seront exposés les envois des horticulteurs de Paris et des environs ainsi que les collections de plantes de la Côte d'Azur.

LA DICTATURE S'AFFIRME EN ALLEMAGNE

Le futur Reichstag ne tiendrait qu'une seule séance et s'ajournerait pour une longue période

On mande de Berlin que le Reichstag qui sera élu le 5 mars siégera à Potsdam, dans l'église de la garnison, en raison de l'impossibilité de se réunir à Berlin, dans le palais incendié. Il est probable que le nouveau Reichstag s'ajournera à bref délai pour une longue période.

Une seule séance suffirait pour la lecture de la déclaration gouvernementale et pour la décision d'ajournement.

D'après la « Deutsche Allgemeine Zeitung », le parti communiste ne pourra sans doute pas prendre part à cette réunion du Reichstag ; ce journal ajoute que certains vont même jusqu'à supposer que le Parlement ne comprendra ni communistes ni socialistes.

Le drapeau républicain va être supprimé en Prusse

Le drapeau républicain, noir, rouge, or, disparaîtra à bref délai des édifices de l'Etat et des municipalités de Prusse, où il sera remplacé par le drapeau noir, blanc, rouge, aux couleurs de l'Empire, qui devra être hissé à côté du drapeau prussien.

Un décret du gouvernement prussien va être publié à cet effet.

Des mesures contre les correspondants des journaux étrangers

Le cabinet du Reich a décidé, au cours de la séance qu'il a tenue hier, de prendre des mesures spéciales contre les correspondants étrangers qui, selon l'expression du communiqué officieux publié à ce sujet, « attaquent le gouvernement du Reich d'une façon mal intentionnée ».

La lutte contre le socialisme

Une motion raciste tendant à interdire aux fonctionnaires prussiens de s'affilier au parti social démocrate, sera déposée à la nouvelle Diète de Prusse. M. Kube, président de la fraction raciste de l'ancienne Diète, a précisé, en annonçant cette mesure, qu'elle était nécessaire « pour mettre fin à l'activité socialiste dangereuse pour l'Etat ». Il a ajouté que la nouvelle loi qui en serait la conséquence serait dirigée contre le marxisme tout entier.

On va distribuer des vivres

Le cabinet Hitler a décidé de faire distribuer gratuitement des vivres à la population des principales régions industrielles de l'Allemagne, en premier lieu à Berlin, en Haute-Silésie, dans la Ruhr, à Koenigsberg, en Thuringe et en Bavière orientale.

Les arrestations continuent

Trois personnes ont été tuées et cinq grièvement blessées, à Berlin, au cours de rixes politiques.

Cent cinquante personnes ont été arrêtées pour infractions à l'ordonnance contre les menées communistes.

A Osterod, en Prusse orientale, un hitlérien a été tué d'un coup de matraque ; sept républicains ont été arrêtés.

En Rhénanie et en Westphalie, 2.050 communistes ont déjà été arrêtés à la suite de l'action gouvernementale.

A Erfurt, la police a fermé plusieurs locaux communistes et a perquisitionné également dans les coopératives social-démocrates.

A Brême, 50 communistes ont été arrêtés, alors qu'ils affichaient un placard jugé séditieux.

A Leipzig, 200 kg. de tracts communistes ont été saisis au cours de perquisitions domiciliaires. Plusieurs arrestations ont été opérées.

Le gouvernement bavarois interdit deux journaux hitlériens

Le gouvernement bavarois a interdit, du 1er au 5 mars inclus, deux journaux nationaux-socialistes publiés en Bavière. Parmi eux se trouve la « Bayerische Ostwacht », organe national-socialiste le plus important de la Bavière septentrionale. Ces journaux ont protesté auprès du ministère de l'intérieur du Reich à Berlin.

LA SEMAINE DU POISSON A LA FOIRE DE LYON

La « Semaine du poisson », qui aura lieu à Lyon, comportera une exposition de la même durée que la foire, du 9 au 19 mars, et se tiendra dans les stands du quai « Tête-d'Or », face au palais de la foire.

Des conférences seront faites par d'éminentes personnalités, dans la salle des congrès du palais de la foire.

En prenant l'initiative d'organiser, pendant sa manifestation de 1933, une « Semaine du poisson », la foire internationale de Lyon a voulu soutenir les industries nationales de la pêche maritime et contribuer à un abaissement du coût de la vie, en propageant la consommation du poisson de mer.

ÉCOLE SUPÉRIEURE DES P. T. T.

Un concours pour l'admission à l'Ecole Supérieure des Postes et des Télégraphes (section des rédacteurs élèves) sera ouvert les 24, 25, 26 et 27 avril 1933 pour les épreuves écrites, et à une date qui sera ultérieurement fixée pour les épreuves orales. Les centres où auront lieu les épreuves écrites seront déterminés ultérieurement. Les épreuves orales seront subies à Paris.

La liste d'inscription des candidatures sera close le 25 mars 1933 au soir.

UN CRIME FUT-IL COMMIS DANS LA FORÊT DU FOUR entre Fourmies et Anor ?

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

» Ce jour-là, le dimanche, nous sommes partis de Fourmies pour aller danser à Hirson, comme nous le faisions parfois. J'étais avec mon amie Plinguler était seul. Il avait l'air soucieux. Arrivé à l'endroit où la veille j'avais vu son auto en stationnement, je voulus prendre le chemin de gauche qui mène à de vieilles carrières abandonnées et aujourd'hui inondées.

— Non, surtout pas par là, s'écria Plinguler. Et il s'écarta brusquement.

« Je pensais alors que c'était dans la carrière qu'il avait dû supprimer sa maîtresse.

» Péguy nous conduisit alors à travers bois jusqu'à l'ancienne carrière devenue aujourd'hui un véritable lac large et profond.

— Vous voyez, dit-il, c'est ici qu'il a jeté le cadavre.

— Mais pourquoi dites-vous qu'il a tué une femme ?

— Parce que dans les conversations que j'ai eues par la suite avec lui, il faisait parfois allusion à celle dont il s'était débarrassé. D'autre part, mon amie Gabrielle l'a entendu un jour qui racontait à un fraudeur :

— J'ai dû lui fermer la bouche. Elle ne parlera sûrement plus.

« Plinguler, du reste, après l'affaire du bois du Four, n'avait plus la conscience tranquille. Il vivait dans une perpétuelle angoisse. La nuit, il cherchait en vain le sommeil. Il se mit à boire. En deux jours, il m'a vidé une bonbonne de 32 litres de vin.

» Encore un détail qu'il faut que je vous signale, poursuit Péguy. Quelques jours après le drame, il s'est empressé de chercher un acheteur pour sa voiture. Il alla trouver un garagiste de Reims et lui demanda de la nettoyer. L'auto portait, sur un des coussins, une large tache. Le garagiste lui déclara : « Celle-ci on ne l'enlèvera pas ». C'était, à mon avis, une tache de sang. »

La victime ?

Nous essayons d'obtenir de Péguy, des précisions intéressantes et nous en arrivons à la victime.

— Quelle était la femme qui accompagnait Plinguler le soir tragique ?

— Je ne peux pas le dire. Plinguler est toujours resté réservé sur cette affaire. Un jour, toutefois, il m'a confié : « Il y en a une que tu ne reverras plus. C'est la petite dont j'ai fait la connaissance à Valenciennes ».

« Je me souvenais de cette fille qu'il avait rencontrée dans un café-dansant de la place d'Armes de Valenciennes. Je sais qu'elle est venue, pour le suivre, prendre position au café B..., à Avesnes. C'est elle qui devait être enceinte des œuvres de Plinguler et celui-ci voulait se débarrasser d'elle car elle le harcelait.

— Et Plinguler aurait tué une jeune femme et aurait caché le cadavre en cet endroit ?

— J'en ai la conviction. Le dimanche, lendemain du drame, quand nous sommes passés sur la route, j'ai remarqué sur le chemin qui conduisait à la carrière abandonnée, les traces des roues de la voiture de Plinguler. La petite a peut-être été tuée à l'orée du bois et Plinguler l'aura emmenée ici avec son auto.

« Les jours suivants, je suis venu à plusieurs reprises pour voir si je ne découvrais pas le cadavre. J'ai fouillé le bois, pensant qu'il avait pu l'enterrer. Je n'ai trouvé aucune trace de terre fraîchement remuée. Ici, il n'avait qu'à attacher au corps une de ces grosses pierres, puis le jeter dans l'eau. On ne le retrouverait jamais.

Nous avons encore une question à poser à Péguy, savoir quel mobile l'a poussé à dénoncer son ami. Ressentiment ? Vengeance ? Jalousie ?

— Non, dit Péguy, je l'avais dit au père Couture. Je parlerai quand je serai certain que Plinguler ne pourra pas m'atteindre. En ce moment, il est en prison, je suis tranquille, je libère ma conscience ».

Voici donc l'hallucinante affaire qu'ont à débrouiller les policiers : un individu repris de justice, vient dire qu'il y a eu crime, mais il ne précise ni l'endroit, ni le lieu. Il ne donne qu'un élément : le nom du meurtrier. Aucune trace de la victime. On dit qu'il s'agit d'une femme de mœurs légères, mais laquelle ? Péguy nous a avancé un nom, mais sans grande conviction. « C'était peut-être une certaine Marie-Louise », a-t-il dit. C'est tout.

Il faut chercher à savoir s'il y a eu une disparition dans ce milieu interlope, parmi ces femmes qui vivent souvent en marge de la société, et qui, un beau jour, quittent le pays pour d'autres cieux, sans autre forme de procès. Vivent-elles encore ? On ne sait. De combien d'entre elles n'a-t-on pas parlé depuis le commencement de cette enquête. Certes, il s'agit d'une maîtresse de Plinguler mais celui-ci, habitué des lieux malfamés, changeait de maîtresse chaque jour. A qui s'adresser pour faire surgir la lumière ?

Le 28 mai 1931

Au cours de notre enquête, nous sommes allés au garage Mollère, à Aulnoye, où nous avons pu établir un point intéressant. Faire préciser le jour où Plinguler reprit sa voiture, c'est-à-dire : celui, où selon le témoin, se serait déroulé le drame. C'est, nous a-t-on dit le 28 mai 1931. C'est un élément, mais il ne suffit pas pour élucider le mystère. Nous avons cherché également à contrôler les dires de Péguy. Certes, sa maîtresse abonde dans son sens, mais la version qu'elle donne d'une scène à laquelle elle assista le dimanche 29 mai, comporte un luxe de détails ignorés de Péguy lui-même et il y a lieu de n'accepter ce témoignage qu'avec circonspection.

Péguy dit-il la vérité ? Actuellement, faute d'une précision matérielle qui confirme sa déclaration, on n'ose l'affirmer. On lui a fait ressortir la gravité de l'accusation qu'il porte et il n'a pas été ébranlé par la portée que prend son témoignage.

Son attitude avant et au moment de son arrestation paraît, d'autre part, arguer en faveur de sa bonne foi. Et pourtant, l'on ne peut s'empêcher de témoigner quelque méfiance à son égard et, avant même d'envisager une accusation sans fondement, de penser que Péguy lui-même a pu s'abuser. En effet, il a entendu Plinguler dire qu'il s'était débarrassé d'une de ses maîtresses, mais ne s'agissait-il pas tout simplement d'une banale rupture ? Plinguler n'aurait certes pas hésité devant un crime et après l'avoir accompli, aurait su le dissimuler habilement, mais ce coureur de cotillons avait-il besoin de recourir au meurtre pour se débarrasser d'une femme qui le gênait ?

Comme on le voit, actuellement, plusieurs versions peuvent être envisagées et en attendant le fait patent qui orientera l'affaire dans un sens ou dans un autre, il convient de se montrer prudent et de n'accueillir qu'avec de sérieuses réserves, le grave témoignage de Lucien Péguy.

Une enquête difficile

M. Ucciani, commissaire divisionnaire de la 2e brigade mobile, a reçu du Parquet d'Avesnes, une commission rogatoire aux fins d'enquête. Il a chargé de cette mission deux de ses plus actifs collaborateurs : MM. Biget, commissaire, et Coussemacker, inspecteur principal. Les policiers ont une lourde et délicate tâche. Réussiront-ils à la mener à bien ?

Actuellement, ils s'efforcent de découvrir si, parmi les anciennes maîtresses de Plinguler, l'une d'elles n'est pas portée disparue. C'est une opération de longue haleine. Peut être un coup de théâtre surgira-t-il amenant un dénouement ? On espère, mais en attendant, c'est le plein mystère.

L. B.

LA FÊTE FRANCO-BELGE DES AUTOMOBILISTES A MAUBEUGE

Ainsi que nous l'avons annoncé, le 12 mars, aura lieu à Maubeuge, une manifestation de sympathie organisée par le Royale Automobile Club du Hainaut, à l'occasion de la mise en vigueur du nouveau régime douanier, par suite de la ratification de la Convention franco-belge du 31 décembre 1931, instituant deux régimes frontalier et touristique pour la circulation des véhicules automobiles.

Une réception sera faite à la mairie, à 10 h., par la Municipalité et l'on procédera au dépôt d'une gerbe au monument aux morts.

Les sociétés françaises et belges qui désireraient s'associer à cette manifestation, sont invitées à assister à cette réception. Réunion dans la cour de la mairie, à 9 h. 45.

Le même jour, un concert en matinée, organisé sous les auspices de la municipalité, au profit des Soupes populaires, aura lieu au Théâtre Municipal, avec le concours de la « Royale Union Chorale de la Bouverie ».

Les prix des places seront de : 5 fr. 3 fr., 2 fr. et 1 fr.

LES ÉLECTIONS A LA CHAMBRE DÉPARTEMENTALE D'AGRICULTURE

Délégués des Associations : recensement général des votes émis au scrutin général du 26 février.

Nombre de groupements inscrits, 595, dont le 1/4 est de 149.

Nombre de groupements ayant pris part au vote, 550.

Nombre de voix auxquelles ont droit ces groupements, 1.112.

Suffrages exprimés, 1.104.

Nuls, 8.

Ont obtenu : MM. Dorchies, 966 voix, *élu* ; Ghestem, 918 voix, *élu* ; Dufour, 916 voix, *élu* ; D'Hespel, 911 voix, *élu* ; Cutters, 838 voix, *élu* ; Macque, 652 voix, *élu* ; Bocquet, 608 voix, *élu* ; Lengrand, 372 voix ; Procureur, 366 voix.

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Vendredi 3 mars 1933. — Soleil : lever, 6 h. 31 ; coucher, 17 h. 31 ; Lune : lever, 3 h. 48 ; coucher : 0 h. 44.

Aujourd'hui : Saint-Marin. — Demain : Saint-Cunimir.

MÉTÉOROLOGIE. — Station de Lille. — Observations faites le 2 mars 1933, à 18 h. : Baromètre : 759 mm. 5 ; baisse depuis la veille, à 18 h. : 6 mm. 6 ; Thermomètre Froude : 9.1 ; Minima : 5.2 ; Maxima : 9.1 ; Etat hygrométrique : 97 ; Hauteur d'eau tombée depuis la veille à 18 h. : 4 mm. 4 ; Direction du vent : Sud ; Force : Assez fort ; Direction des nuages : Pas d'observation ; Etat du ciel : Couvert ; Temps probable pour vendredi : Un peu frais ; pluie.

PRÉVISIONS DE L'OFFICE NATIONAL. — Région Nord. — Mauvais temps : Alternance de ciel couvert avec pluies intermittentes et ciel trois quarts couvert avec quelques éclaircies ; Vent du Sud-Ouest. — Minimum de température sans changement sur celui de la nuit précédente.

NOMINATION. — L'Officiel annonce la nomination comme membre de la Commission de distribution d'énergie électrique, pour les années 1933 et 1934, de M. Alfred Descamps, président de la Chambre de Commerce de Lille.

DEUX AFFAIRES concernant le blé et le lin vont être jugées à Dunkerque

Deux affaires importantes vont être jugées samedi 4 mars, par le tribunal correctionnel de Dunkerque. Elles concernent : l'une, le commerce du blé ; l'autre, la culture du lin.

A ce sujet, il convient de rappeler qu'aux termes de la loi du 1er décembre 1929, le gouvernement fixe le pourcentage d'incorporation des blés exotiques et des blés indigènes pour la panification.

Au 2 décembre 1929, le taux d'incorporation des blés exotiques était de 97 %. Il manquait totalement de blés indigènes et c'est alors que, pour satisfaire la demande, des négociants firent passer des blés étrangers, qui, ajoutons-le, avaient payé les droits de douane, pour des blés du pays.

Ces négociants, dès lors, sont accusés de tromperie sur l'origine de la marchandise vendue. On leur reproche d'avoir réalisé un bénéfice égal à la différence des cours existants entre les blés étrangers et les blés indigènes. Les inculpés sont : MM. René Bécuwe, Constant et Charles Billiaert, d'Hondschoote ; Georges et Daniel Deroo et Géry Lauwers, de Bergues.

La seconde affaire est celle des lins. Un cultivateur, maire de sa commune, M. Albert Vermersch, est accusé d'avoir tenté de bénéficier d'une prime, à laquelle il n'avait pas droit.

On sait qu'aux termes du décret du 30 août 1931, une prime de 3 fr. 90 au kilo est accordée par l'Etat pour les lins teillés en France. Le lin en paille qui est exporté, bénéficie lui, aux termes de l'art. 3, des deux tiers de la prime, soit donc de 2 fr. 60 au kilo.

Le 9 juillet 1932, M. Albert Vermersch se présenta au bureau de douanes de Ghyvelde, avec deux chariots chargés de « lin ». Il déclara qu'il voulait exporter cette récolte consistant en 4.980 kilos de lin, donnant 498 kilos de filasse et bénéficiant de la prime de 2 fr. 60, soit donc d'une ristourne de 1.294 fr. 80.

Les douaniers de service, et notamment M. Georges Boisin, contrôleur, examinant la marchandise, constatèrent qu'il y avait dans ces chargements : 2.700 kilos de lins en herbe, insuffisamment secs pour pouvoir bénéficier de la prime, et 2.220 kilos de fourrages, autrement dit d'herbes vulgaires.

Dès lors, un procès-verbal constatant cette fraude fut établi ; après quoi, M. Albert Vermersch fut autorisé à exporter en Belgique, le lin destiné à M. Dubois, d'Adinkerque, et juste bon à servir de fumier, lequel, néanmoins, passa la frontière. Le cultivateur d'Uxem remporta chez lui l'herbe en botte et laissa sur place les 800 kilos d'herbe en vrac.

M. Vermersch, interrogé, a déclaré qu'il n'avait pas cru mal faire en exportant cette « mauvaise récolte » et en voulant bénéficier de la prime.

UNE NOCE... COUTEUSE A DUNKERQUE

Un marinier aurait été dépouillé d'une somme de 25.000 francs

La police et les inspecteurs de la sûreté enquêtent actuellement à Dunkerque sur une affaire déclarée d'entôlage par le plaignant.

Ce dernier, un marinier sexagénaire, M. Charles D..., veuf, avait quitté son domicile lundi dernier pour s'amuser comme un carnavaleux qu'il est sans doute.

Il fit durant toute la journée de nombreuses libations et alla échouer dans une maison de rendez-vous où le marinier en, bordée, fit sauter les bouchons de nombreuses bouteilles de champagne.

« Vive la joie ! »

En veine de générosité, Charles D... offrit un repas somptueux au personnel de la maison.

Ses poches étaient lestées de quantité de billets de mille. A la fête, beaucoup d'entre eux se volatilisèrent.

Quand le ventre eut englouti toutes les bonnes choses offertes par ce client inespéré, il fut décidé d'aller en taxi faire un tour en Belgique.

A Charles D... s'attachèrent dix aimables personnes, lesquelles « plaquèrent » le client quand il n'eut plus d'argent.

Après... la fête

Le soir, un autre marinier trouva son collègue affalé rue des Vieux-Remparts. Il le reconduisit chez lui.

Mercredi après-midi, à son réveil, Charles D... s'enquit de son portefeuille. Des 25.000 francs qu'il contenait, il ne restait que quelques billets de 5 francs.

Il confia son aventure au copain qui l'avait rencontré, puis à son gendre et c'est ainsi que la police fut prévenue.

L'enquête

Les femmes qui ont accompagné le marinier en goguette, Germaine G..., 31 ans, et Louise R..., 25 ans, ont été retrouvées et interrogées.

Elles ont assuré à M. Marousé, commissaire de police qui enquête sur cette affaire que le marinier n'a nullement été entôlé.

Tout ce qu'il a dépensé l'a été de son plein gré. Elles sont prêtes à faire le compte et le magistrat cherche à établir maintenant le chiffre de ces curieuses dépenses.

INQUIÉTANTE DISPARITION D'UNE LILLOISE

Depuis le 18 février, Mme Lefebvre, née Florine Jacquemart, demeurant 158, rue de Paris, n'a pas reparu à son domicile et l'on craint qu'elle n'ait attenté à ses jours.

Voici son signalement : Taille 1 m. 60 ; yeux gris ; nez moyen ; visage ovale ; cheveux châtains clairs très longs.

FEUILLETON DU 3 MARS 1933. — N. 27

MARGOT la Bouquetière

par Henri DEMESSE

Alexandre Harmanoff avait quitté Antibes, lui aussi, après avoir vainement essayé de revoir sa maîtresse.

A Dijon, Henri prit une voiture et se fit conduire à Plombières, d'abord.

Il avait hâte d'avoir des nouvelles de Blanche.

Il s'arrêta à l'auberge du Beau-Paon, en cette même auberge où il avait mis son cheval lors de sa première entrevue avec la jeune fille.

Tout aussitôt il alla rôder autour de la maisonnette d'Eusèbe et il constata avec une surprise mêlée de crainte que les volets étaient clos.

La maisonnette semblait inhabitée.

Alors il gagna le chemin creux, et, se voyant bien seul, il escalada le petit mur et entra dans le jardin.

Il courut vers la cachette où le jour de son départ pour Antibes il avait déposé la lettre.

La lettre était toujours là !

C'était à n'y rien comprendre !...

Henri prit la lettre et se sauva comme un voleur.

A l'auberge, il interrogea l'hôtelier et apprit qu'Eusèbe et la belle jeune fille avait quitté brusquement Plombières en compagnie d'un « monsieur » qui avait l'air d'un « noble » et qui portait la croix d'honneur.

Qui pouvait être ce « noble » ?

Henri s'interrogea vainement à ce sujet.

Ainsi Blanche était partie !

Où était-elle ?

Pourquoi ce départ précipité que rien n'avait fait pressentir ?

Le jeune homme était affolé !

Tous les malheurs l'accablaient à la fois !

Blanche l'avait bien dit :

— Ils étaient trop heureux ; un pareil bonheur n'était pas durable !

Elle avait quitté le village le jour même que lui, mais quelques heures auparavant.

Elle devait être partie déjà lorsqu'il avait déposé sa lettre pour elle dans le creux du saule.

Mais comment n'avait-elle pas écrit ?

Que s'était-il donc passé ?

Avait-elle quitté le pays pour toujours ? Dans le cas contraire, reviendrait-elle bientôt !

Il ne fallait pas songer à interroger davantage ! évidemment les gens du pays n'avaient point été mis dans la confidence.

Enfin Henri craignait de compromettre la jeune fille en insistant pour avoir des détails plus complets.

Alors de plus en plus inquiet, il remonta en voiture et donna l'ordre à son cocher de le conduire à Velars.

Il se disait qu'il fallait d'abord accomplir la mission dont sa mère l'avait chargé, après quoi, il s'occuperait de Blanche.

Il devait être trois heures après-midi lorsqu'il arriva à la ville des Saules.

Là, il paya son cocher qui retourna à Dijon enchanté de l'excellent pourboire qu'il avait reçu.

Henri ne pénétra pas sans émotion dans cette maison où il avait vécu si heureux.

Il monta à son appartement suivi par Louis, son valet de chambre, qui avait manifesté une véritable joie en le revoyant.

— A-t-on reçu ici des nouvelles de M. Harmanoff ? demanda-t-il à son domestique

— Monsieur ne sait donc pas que M. Harmanoff est à la villa ?

— Ah ! il est ici ? Depuis quand ?

— Depuis quatre jours !

Henri réfléchit un instant ; puis, il écrivit sur sa carte ces mots :

« Le vicomte Henri prie monsieur Harmanoff de lui accorder un instant d'entretien. »

Il mit cette carte sous enveloppe et la remit à Louis.

— Portez ce mot à M. Harmanoff, dit-il.

Le valet ne tarda pas à rapporter la réponse.

— Monsieur Harmanoff attend Monsieur

Une minute après Henri se trouva dans l'atelier du peintre.

— Je vous demande pardon de vous déranger, Monsieur, fit le jeune homme. Je suis chargé par ma mère de prendre ici, dans nos appartements, des objets qui lui appartiennent personnellement et auxquels elle tient beaucoup. Des souvenirs de sa carrière théâtrale, des bijoux, des bibelots d'art. Je n'ai pas voulu passer dans cette maison, sachant que vous y étiez, sans vous saluer.

— Je vous remercie de votre courtoisie, répondit Harmanoff. Accomplissez votre mission selon le vœu de votre mère, et quand vous la reverrez, dites-lui que je souffre atrocement ! Enfin